



Juristat

Centre canadien de la statistique juridique



Statistique Canada – N° 85-002-XIF Vol. 18 n° 9 au cat.

CRIMES DE VIOLENCE COMMIS PAR DES ÉTRANGERS

par Derek E. Janhevich

FAITS SAILLANTS

- De récentes enquêtes sur la victimisation indiquent que les niveaux de crainte chez les Canadiens ont légèrement augmenté, en dépit de tendances à la baisse du nombre de crimes signalés par la police, et en dépit du faible niveau de violence faite par les étrangers.
- En 1996, environ le tiers (34 %) de toutes les victimes de crimes de violence signalés à la police avaient été victimes d'une infraction aux mains d'un étranger. Dans la plupart des crimes de violence (60 %), l'auteur du crime était connu de la victime.
- Le vol qualifié est la seule infraction avec violence qui est typiquement commise par des étrangers. En 1996, plus de huit vols qualifiés sur dix (83 %) avaient été perpétrés par des étrangers.
- De façon général, les crimes de violence commis par des étrangers sont moins susceptibles que d'autres types de crimes de violence de causer des blessures physiques (41 % pour les étrangers contre 52 % pour les non étrangers).
- Les affaires de violence impliquant des étrangers sont plus susceptibles de comporter l'utilisation d'une arme. En 1996, des armes ont été utilisées dans 39 % des crimes de violence commis par un étranger, et 28 % des affaires où l'accusé connaissait la victime. En outre, 12 % des affaires impliquant des étrangers comportaient l'usage d'une arme à feu, comparativement à seulement 1 % d'autres types de crimes de violence.
- Selon les données déclarées par la police, les hommes âgés de 15 à 24 ans (24 %) représentaient la plus forte proportion des personnes ayant été victimes d'une infraction aux mains d'un étranger. Les hommes âgés de 25 à 34 ans représentaient le second groupe le plus important (17 %), suivis des jeunes femmes de 15 à 24 ans (11 %).
- La violence faite à des femmes par des hommes était le type le plus courant de violence à caractère général, mais le type le moins susceptible d'impliquer des étrangers. Dans la grande majorité de ces affaires (87 %), les agresseurs connaissaient leur(s) victime(s), et près de la moitié (46 %) étaient le conjoint. Le type d'affaire le plus susceptible d'impliquer des étrangers était un acte de violence commis par un homme contre un autre homme. Environ quatre de ces affaires sur 10 (39 %) impliquaient des étrangers.
- À l'instar de la plupart des crimes de violence, les homicides sont plus susceptibles d'être perpétrés par quelqu'un qui est connu de la victime plutôt que par un étranger. En 1996, seulement 14 % des victimes d'homicide ont été tuées par un étranger.



Statistique
Canada

Statistics
Canada

Canada

**Renseignements sur les commandes/
abonnements**

Les prix n'incluent pas la taxe de vente

N° 85-002-XPF au catalogue est publié sur **version papier** au coût de 10 \$ le numéro ou 93 \$ pour l'abonnement annuel au Canada. À l'extérieur du Canada, le coût est 10 \$ US le numéro ou 93 \$ US pour l'abonnement annuel. Le produit n° 85-002-XIF au catalogue est publié mensuellement sur Internet au coût de 8 \$ cnd le numéro ou 70 \$ cnd pour un abonnement. Faites parvenir votre commande à Statistique Canada, Division des opérations et de l'intégration, Gestion de la circulation, 120, avenue Parkdale, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 ou téléphonez au **(613) 951-7277** ou **1 800 700-1033**, par télécopieur au **(613) 951-1584** ou **1 800 889-9734** ou via l'Internet : order@statcan.ca. Pour changement d'adresse veuillez fournir votre ancienne et nouvelle adresse. On peut aussi se procurer les publications de Statistique Canada auprès des agents autorisés, des librairies locales et des bureaux locaux de Statistique Canada.

Juin 1998
N° 85-002-XPF au catalogue
ISSN 1205-8882
N° 85-002-XIF au catalogue
ISSN 1209-6393

Publication autorisée par le ministre responsable de Statistique Canada

© Ministère de l'Industrie, 1998

Tous droits réservés. Il est interdit de reproduire ou de transmettre le contenu de la présente publication, sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit, enregistrement sur support magnétique, reproduction électronique, mécanique, photographique, ou autre, ou de l'emmagasiner dans un système de recouvrement, sans l'autorisation écrite préalable des Services de concession des droits de licence, Division du marketing, Statistique Canada, Ottawa (Ontario) Canada K1A 0T6.

Note de reconnaissance

Le succès du système statistique du Canada repose sur un partenariat bien établi entre Statistique Canada et la population, les entreprises et les administrations canadiennes. Sans cette collaboration et cette bonne volonté, il serait impossible de produire des statistiques précises et actuelles.

Normes de service à la clientèle

Statistique Canada s'engage à fournir à ses clients des services rapides, fiables et courtois, et ce, dans la langue officielle de leur choix. À cet égard, notre organisme s'est doté de normes de service à la clientèle qui doivent être observées par les employés lorsqu'ils offrent des services à la clientèle. Pour obtenir une copie de ces normes de service, veuillez communiquer avec le centre de consultation régional de Statistique Canada le plus près de chez vous.

Le papier utilisé dans la présente publication répond aux exigences minimales de l'"American National Standard for Information Sciences" – "Permanence of Paper for Printed Library Materials", ANSI Z39.48 – 1984.



INTRODUCTION

Selon les statistiques déclarées par la police, les taux de criminalité au Canada ont fléchi pour la cinquième année consécutive en 1996. Des tendances semblables ont été relevées en Angleterre/au pays de Galles et aux États-Unis. Les résultats des enquêtes sur la victimisation confirment cette tendance récente, et pourtant, en dépit de ce repli de la criminalité, de nombreux Canadiens craignent encore d'être victimes d'un acte de violence.

À quoi tient cette crainte; quel genre de personne est le plus susceptible d'être victime d'un crime de violence; qui commet généralement ce type de crime; et où le crime est-il susceptible d'avoir lieu? En règle générale, les questions de ce genre ont pour objet d'évaluer la crainte qu'ont des citoyens de faire l'objet de menaces de violence de la part d'étrangers. Mais de quelle nature sont les affaires de violence impliquant des étrangers, et quelles sont les caractéristiques de ces étrangers? Les réponses à ces questions sont examinées ci-après. Le présent *Juristat* a pour objet d'examiner le profil des auteurs et des victimes de crimes de violence, en comparant les caractéristiques des crimes commis par des étrangers avec celles des crimes commis par des contrevenants connus de la victime. Ces éléments d'information faciliteront les discussions au sujet de la nature des crimes de violence et des préoccupations connexes qui sont au cœur du présent débat.

Encadré 1 – Définitions et concepts

Qu'est-ce qu'un accusé/une victime?

Accusé – Un accusé est une personne qui a été identifiée comme un contrevenant dans une affaire et contre qui une accusation a été portée ou pourrait être portée relativement à cette affaire.

Victime – Une victime est une personne qui est la cible d'un acte de violence/d'agression ou d'une menace.

Quels liens existe-t-il entre les victimes et les accusés?

Étranger – L'accusé n'est pas connu de la victime de quelque façon que ce soit.

Non étranger – L'accusé est connu de la victime de l'une des façons décrites ci-dessous :

Connaissance – L'accusé est une simple connaissance (personnelle ou d'affaires) de la victime. Sont incluses dans cette catégorie les relations sociales qui ne sont ni durables ni intimes, et les personnes connues de vue seulement. Par exemple, il pourrait s'agir de voisins, de camarades de classe, de collègues de travail, d'associés, d'employés-employeurs, ainsi que de relations non commerciales (p. ex. étudiant-professeur, médecin-patient).

Ami intime – L'accusé a avec la victime une relation durable ou intime. Par exemple, les petits amis, les petites amies, les anciens amis ou les partenaires avec lesquels la victime a ou a eu une relation intime entrent dans la catégorie des amis intimes.

Conjoint/ex-conjoint – La personne accusée est le mari ou la femme de la victime, qu'ils soient mariés légalement ou qu'ils vivent en union libre, ou l'accusé est l'ex-mari ou l'ex-femme (par le mariage ou une union de fait) de la victime et, au moment de l'affaire, ils sont séparés ou divorcés.

Autres membres de la famille – L'accusé et la victime sont apparentés, mais non par le mariage ou un accord d'union libre. Les autres membres de la famille comprennent le père et la mère, les enfants, d'autres membres de la famille immédiate (p. ex. frères et sœurs) ou des membres de la famille étendue (p. ex. oncles/tantes, cousins, etc.).

Inconnu – L'identité de l'accusé n'est pas connue, ou le lien ne pouvait être établi. Par exemple, dans le cas d'un homicide, il se peut que l'identité de l'accusé ne soit pas connue.

N.B. Aux fins du présent *Juristat*, les termes **étranger** et **non étranger** sont utilisés *uniquement* pour décrire le lien entre l'accusé et la victime. L'analyse ne s'applique pas d'une façon générale à tous les étrangers et non étrangers.

Qu'entend-on par crime de violence?

Dans le présent *Juristat*, on utilise les catégories de crimes de violence suivantes du programme de Déclaration Uniform de la Criminalité (DUC) : homicide, tentative de meurtre, agression sexuelle (niveaux 1 à 3), voies de fait (niveaux 1 à 3), enlèvement/ rapt, vol qualifié et autres infractions avec violence (p. ex. voies de fait contre un agent de la paix et harcèlement criminel).

Dans le présent rapport, l'analyse portera surtout sur les renseignements recueillis au moyen du Programme révisé de déclaration uniforme de la criminalité (DUC II). En 1996, 154 services de police ont fourni des données au programme DUC II, ce qui représente 47 % du volume national de crimes signalés. Comme ces 154 services représentent un échantillon non aléatoire, ils ne sont pas représentatifs à l'échelle nationale. En outre, l'analyse fournira des renseignements provenant du programme DUC agrégé, de l'Enquête sociale générale (ESG) de 1993, de l'Enquête sur la violence envers les femmes (EVEF) de 1993, de l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité de 1996, et de l'Enquête sur les homicides. Veuillez vous reporter à la section intitulée Méthodologie pour une analyse plus détaillée de ces sources de données.

LE PUBLIC EST INQUIET EN DÉPIT D'UN REPLI DU NOMBRE DE CRIMES DE VIOLENCE

Les crimes de violence continuent de représenter une petite proportion des infractions au *Code criminel* – 11 % de toutes les affaires en 1996. Le taux de ces crimes pour 100 000 habitants a reculé de 2 % en 1996, ce qui représente une baisse pour la quatrième année consécutive. Avant cette tendance à la baisse, le taux avait augmenté pendant 15 années consécutives. Cette augmentation était surtout imputable à de fortes hausses des voies de fait simples (niveau 1), le type d'agression le moins grave. Les voies de fait de niveau 1 ont

compté pour environ 60 % de tous les crimes de violence en 1996. Le taux pour 100 000 habitants était de 24 % supérieur à ce qu'il était il y a une décennie; toutefois, la hausse de tous les autres crimes de violence, à l'exclusion des voies de fait simples, s'est chiffrée à seulement 7 %¹.

Malgré les récents replis dans les crimes de violence signalés, la même proportion de Canadiens continuent à être inquiets. Selon les résultats de l'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité (EIVC) de 1996, 26 % des Canadiens se sentaient «pas très en sécurité» ou «pas du tout en sécurité» lorsqu'ils marchaient seuls le soir dans leur quartier. Cette proportion était plus élevée qu'en 1992, où 20 % ont exprimé les mêmes sentiments². Toutefois, trois Canadiens sur dix (30 %) estimaient que le risque d'une introduction par effraction au cours de l'année suivante était «probable» ou «très probable», ce qui représente un léger recul par rapport à l'enquête de 1992 (34 %).

Un sondage effectué en 1997 par Angus Reid, et intitulé «Crime and the Justice System», a révélé que la plupart des Canadiens croient que la criminalité est à la hausse, et cette opinion est tout particulièrement répandue dans l'Ouest du Canada.

¹ Pour plus de renseignements concernant les crimes de violence, voir Johnson, Holly, «Les crimes de violence au Canada», Juristat (n° 85-002 XPF au catalogue, vol. 16, n° 6), ou Kong, Rebecca, «Statistiques de la criminalité au Canada, 1996», Juristat (n° 85-002 XPF au catalogue, vol. 17, n° 8).

² Pour une analyse plus détaillée de l'EIVC et des victimes d'actes criminels, voir Besserer, Sandra, «Les victimes de la criminalité : une perspective internationale», Juristat (n° 85-002-XPF au catalogue, vol. 18, n° 6).

Encadré 2 – Crainte de la criminalité

Le terme «crainte» s'entend normalement d'une réaction émotive face à une menace immédiate quelconque. Toutefois, les travaux de recherche en sciences sociales ne permettent pas de mesurer cette menace immédiate dans une situation qui provoque la crainte. Par conséquent, dans les enquêtes sur la victimisation qui traitent de la notion de crainte, celle-ci est interprétée comme une perception ou une attitude plutôt qu'une réaction émotive. On pose aux répondants des questions au sujet d'une hantise qu'ils ont éprouvée ou qu'ils pourraient hypothétiquement éprouver (Sacco, 1995).

Au cours des dernières années, aussi bien le taux global de criminalité que le taux des crimes de violence ont fléchi. Toutefois, la crainte de la criminalité (mesurée au moyen d'enquêtes sur la victimisation) demeure inchangée ou, selon certaines enquêtes (telle que l'enquête internationale sur les victimes de la criminalité), elle a augmenté. Pourquoi les niveaux de crainte n'ont-ils pas changé ou ont même augmenté alors que les taux de criminalité déclarés par la police ont reculé au cours des dernières années? Cette question est complexe dû en partie que la crainte de la criminalité dans le public est une expression inappropriée (Sacco, 1995). Les enquêtes sur la victimisation révèlent que la plupart des Canadiens se sentent généralement en sécurité, mais que pour certains secteurs de la population, la crainte est un problème réel.

Deux principales caractéristiques socio-démographiques qui ont été reliées à la crainte sont le sexe et l'âge. Dans la plupart des travaux de recherche, il est mentionné que la crainte est plus prononcée chez les femmes et les personnes âgées, comparativement aux hommes et aux secteurs plus jeunes de la population (Fattah et Sacco, 1989). On peut soutenir que ces niveaux de crainte accrus tiennent à de nombreux facteurs, comme l'inquiétude des femmes au sujet de la violence sexuelle, le sentiment d'être moins forte physiquement comparativement au contrevenant moyen, les rapports sociaux entre les sexes pendant l'enfance, le manque d'énergie physique chez les personnes âgées, ainsi que le peu de soutien social et familial dont elles bénéficient (Sacco, 1995).

Les inquiétudes et les craintes au sujet de la criminalité peuvent également être plus prononcées pour ceux qui ont déjà été victimes d'un crime ou pour ceux qui habitent dans des régions qu'ils perçoivent comme ayant des taux

de criminalité plus élevés (Sacco, 1995). Selon le criminologue américain Wesley Skogan (1990), la crainte de la criminalité peut être alimentée par des troubles ou des indices d'incivilité dans les collectivités, qui peuvent mettre des personnes mal à l'aise, même si les taux de criminalité se stabilisent ou diminuent. Les résidents qui sont constamment témoins de problèmes comme l'ivresse en public, la prostitution, les graffitis, le vandalisme, la flânerie, le harcèlement sexuel, ou des immeubles abandonnés ou mal entretenus, peuvent avoir l'impression qu'eux-mêmes et la police ont perdu le contrôle du quartier. Certains groupes, comme les habitants de quartiers déshérités, sont plus susceptibles d'être exposés à ces indices de troubles qui contribuent à augmenter les niveaux d'inquiétude et de crainte.

Les résultats de l'ESG de 1993 confirment certaines des hypothèses ci-dessus concernant la crainte de la criminalité. Les femmes, qui sont victimes de types particuliers de crimes, et ceux qui perçoivent leur quartier comme étant propice à l'activité criminelle semblent tous être plus inquiets au sujet de la menace de la criminalité. Les données n'ont pas confirmé la notion que les personnes âgées sont plus inquiètes que le reste de la population. Il se peut que certaines des questions qui portent sur la crainte ne soient pas pertinentes pour les personnes âgées. Par exemple, dans l'ESG, l'une des façons dont on tente de mesurer la crainte consiste à demander au répondant dans quelle mesure il se sent en sécurité lorsqu'il marche seul dans son quartier une fois la nuit tombée. Les recherches indiquent que ce n'est pas là le genre d'activité à laquelle s'adonneraient la plupart des personnes âgées. Toutefois, leurs réponses à des questions plus pertinentes à leurs activités journalières (p. ex. lorsqu'on leur demandait si elles se sentaient inquiètes lorsqu'elles étaient seules le soir ou si elles craignaient d'être victimes de violence) n'ont pas fourni de preuves concluantes que le vieillissement engendre une plus grande crainte de la criminalité (Sacco, 1995). En fait, dans l'EVEF de 1993, où les femmes qui ne s'adonnent jamais à une activité pouvaient être exclues de l'analyse, le pourcentage de celles qui s'inquiétaient de leur sécurité diminuait avec l'âge. Qui plus est, les femmes âgées étaient plus susceptibles d'abandonner certaines activités, mais non plus susceptibles de dire que c'était parce qu'elles avaient peur.

En général, la crainte de la criminalité semble tenir au sexe, à des expériences personnelles, à des circonstances sociales, et au milieu auquel la personne est exposée.

Lorsqu'on leur a demandé s'ils croyaient que la criminalité dans leur collectivité avait augmenté, diminué ou était demeurée stable au cours des cinq dernières années, 59 % des Canadiens adultes ont répondu que la criminalité avait augmenté. Cette proportion était de 68 % en 1994, mais comparable aux perceptions en 1990 (57 %). Lorsqu'on leur a demandé dans quelle mesure elles craignaient d'être victimes d'un crime dans leur collectivité, 21 % des personnes interrogées ont répondu qu'elles éprouvaient beaucoup de crainte (5 %) ou une assez grande crainte (16 %). Cette proportion est comparable à la proportion de 19 % qui ont donné la même réponse en 1990³.

Le même sondage d'Angus Reid a indiqué que les personnes âgées de 55 ans et plus étaient plus susceptibles que les personnes faisant partie de groupes d'âge plus jeunes de croire que les niveaux de criminalité avaient augmenté.

CARACTÉRISTIQUES DES CRIMES DE VIOLENCE PAR LES ÉTRANGERS

Il existe deux principales sources de renseignements statistiques qui permettent d'examiner les caractéristiques des crimes de violence, des contrevenants violents et de leurs victimes : les données déclarées à la police et les données saisies au moyen d'enquêtes sur la victimisation. Les deux ont des avantages et des inconvénients (encadré 3).

La plupart des crimes de violence ne sont pas commis par des étrangers

Les victimes de crimes de violence connaissent normalement les contrevenants. En 1996, 60 % de ces victimes connaissaient l'auteur du crime, alors que pour 34 % des victimes, l'accusé était un étranger (tableau 1). Dans 6 % des cas, l'identité de l'accusé ou le lien entre l'accusé et la victime étaient inconnus. Le profil de la plupart des infractions était semblable. Faisait exception le vol qualifié.

La plupart des vols qualifiés sont commis par des étrangers

Par opposition aux autres infractions avec violence, le vol qualifié est manifestement une infraction où la majorité des contrevenants sont des étrangers. En fait, si les vols qualifiés sont exclus du total des crimes de violence, la proportion de personnes victimes d'une infraction aux mains d'un étranger chute de 34 % à 26 %. En 1996, plus de huit victimes d'un vol qualifié sur 10 (83 %) ne connaissaient pas l'auteur de l'infraction.

On obtient des résultats semblables des enquêtes sur la victimisation. Selon l'ESG de 1993, la majorité des vols qualifiés (67 %) étaient commis par des étrangers.

³ Les résultats proviennent de l'enquête menée entre le 28 mai et le 2 juin 1997, où 1 516 adultes canadiens ont été interrogés. La marge d'erreur est de $\pm 2,5$ %, avec un intervalle de confiance de 95 %. Les données sont représentatives de l'âge et du sexe de la population, et des caractéristiques régionales selon le Recensement de 1996.

Tableau 1

Infraction	Nombre total de victimes		Lien de l'accusé avec la victime			Non étranger			
	Nombre total	Pourcentage ¹	Étranger	Non étranger total	Inconnu ²	Connaissance	Ami intime	Conjoint/ex-conjoint	Autre membre de la famille
		%	%	%	%	%	%	%	%
Total³	130 051	100	34	60	6	28	6	17	9
Total (à l'excl. des vols qualifiés)	109 948	100	26	69	5	31	7	20	11
Homicide ⁴	314
Tentative de meurtre	580	100	28	57	15	33	4	13	7
Agression sexuelle - niveau 3	139	100	23	71	6	38	6	12	14
Agression sexuelle - niveau 2	291	100	41	53	6	30	9	9	5
Agression sexuelle - niveau 1	9 037	100	19	76	6	40	9	4	22
Voies de fait - niveau 3	1 526	100	33	55	12	30	7	11	7
Voies de fait - niveau 2	18 168	100	32	62	6	31	6	16	9
Voies de fait - niveau 1	65 743	100	22	74	4	32	7	25	10
Rapt/enlèvement	1 876	100	39	53	7	17	8	14	15
Vol qualifié	20 103	100	83	9	9	8	-	-	-
Autre crime de violence ⁵	12 274	100	38	54	8	27	7	14	6

¹ Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à 100.

² L'identité de l'accusé n'est pas connue ou le lien ne peut être établi.

³ Représente tous les dossiers sur les victimes.

⁴ Le nombre d'homicides est inclus dans le total; toutefois, les chiffres sur les liens sont exclus, car l'Enquête sur les homicides fournit des renseignements plus exacts. Pour une analyse plus détaillée des homicides commis par des étrangers, voir le tableau 7.

⁵ Comprend les catégories suivantes : harcèlement criminel, autres crimes de nature sexuelle, infraction illégale de lésions corporelles, décharger une arme à feu intentionnellement, voies de fait contre un agent de la paix, causer des lésions corporelles par négligence criminelle, autres agressions, et autres infractions avec violence.

... N'ayant pas lieu de figurer.

- Pourcentage inférieur à un pour cent.

Source : DUC II : échantillon non aléatoire de 154 services de police représentant 47 % du volume national de criminalité. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

Encadré 3 - Différences entre les enquêtes menées auprès de services de police et les enquêtes menées auprès de victimes

Nous disposons de deux principales sources de données pour décrire/analyser les tendances de la criminalité et de la victimisation. Il s'agit, premièrement, des statistiques déclarées par la police dans le cadre du Programme de déclaration uniforme de la criminalité (DUC). Deuxièmement, nous avons l'information recueillie au moyen d'enquêtes sur la victimisation comme celle qui est incluse dans l'Enquête sociale générale (ESG) ou l'Enquête sur la violence envers les femmes (EVEF). Comme les deux mesurent la criminalité de façon différente, elles peuvent produire des résultats différents. Les résultats des deux sources devraient être considérés comme complémentaires, car elles mesurent la criminalité à partir de perspectives différentes. Aux fins du présent *Juristat*, les résultats de l'ESG et de l'EVEF ont été utilisés pour mettre en contexte l'information provenant du programme DUC.

Les données du Programme de déclaration uniforme de la criminalité portent uniquement sur les affaires qui viennent à l'attention de la police et que celle-ci consigne comme étant des crimes. Avant qu'une affaire soit consignée, elle doit faire l'objet d'une série de décisions de la part de la victime et de la police. Par exemple, la victime doit d'abord reconnaître qu'un crime a été commis, la police doit être avisée, et l'infraction consignée dans les registres officiels de cette dernière. Les données provenant de ce programme sont donc sujettes à une certaine sous-estimation. Cette sous-estimation est couramment appelée le «chiffre noir» de la criminalité.

Les enquêtes sur la victimisation ont été conçues à l'origine pour mesurer ce «chiffre noir»; elles servent également à examiner les crimes et les perceptions (p. ex. la crainte) de la criminalité du point de vue des victimes. De par leur nature même, toutefois, les enquêtes sur la victimisation ne mesurent pas tous les types de crimes. Elles ne recueillent pas d'information sur les homicides ou les crimes commis

contre des enfants et des établissements; en outre, aucune donnée n'est normalement recueillie sur les crimes «sans victime» (p. ex. usage de drogues, prostitution, jeux d'argent) et les crimes commerciaux et crimes d'affaires.

Alors que le programme DUC (et le programme DUC révisé) est un **recensement** de toutes les infractions criminelles signalées à la police, les enquêtes sur la victimisation recueillent auprès d'un **échantillon** de personnes de l'information sur leur expérience vécue de certains types de crimes.

Les deux types d'enquêtes fournissent des renseignements fiables et valables au sujet de la criminalité; toutefois, il importe de reconnaître que toute enquête peut comporter des limites. Les enquêtes sur la victimisation sont sujettes à des erreurs d'échantillonnage et des erreurs d'observation ayant trait aux éléments suivants : champ d'observation, erreur de la part du répondant (p. ex. erreur de mémoire), non réponse, codage, révision et imputation, et estimation. Par contre, l'un des principaux avantages des enquêtes sur la victimisation tient à ce que l'information recueillie provient directement des personnes touchées par le crime. Les expériences personnelles, les facteurs de risque socio-économiques connexes, et les répercussions ultérieures du crime sont toutes des variables qui peuvent être mesurées.

Les données déclarées par la police sont sujettes à des limites et des facteurs comme les suivants : des changements et des distorsions dans la façon dont la victime et la police déclarent le crime, des changements législatifs, des erreurs de traitement, ainsi qu'une non déclaration de la part de certains services de police. Toutefois, elles présentent un avantage du fait que le champ d'observation est plus étendu, le volume de données est plus élevé, et elles peuvent fournir des données sur les tendances.

Sources : Ogrodnik et Trainor, 1997; Gartner et Doob, 1997.

Encadré 4 – Multiples contrevenants

Les crimes de violence peuvent varier. Il peut y avoir un seul contrevenant et une seule victime; l'affaire peut impliquer un seul contrevenant et plusieurs victimes; plusieurs contrevenants peuvent n'agresser qu'une personne; ou l'affaire peut comporter plusieurs contrevenants et plusieurs victimes. En 1996, parmi les crimes de violence où un accusé a été identifié, huit sur dix (81 %) avaient été commis par un contrevenant agissant seul.

En 1996, près des trois quarts (73 %) des cas comportant un seul accusé impliquaient un contrevenant qui était connu de la victime. Cette proportion se compare à 60 % pour tous les crimes de violence.

La différence sous-entend que les crimes de violence perpétrés par des étrangers sont plus courants dans les affaires où plus d'un accusé est impliqué.

Plus que tout autre crime de violence, les vols qualifiés ont tendance à être commis par plusieurs personnes accusés. En 1996, la moitié de tous les vols qualifiés impliquaient plusieurs contrevenants.

Des tendances semblables se dégagent des enquêtes sur la victimisation. Selon les résultats de l'ESG de 1993, 81 % de toutes les agressions sexuelles et des voies de fait ont été commises par un seul contrevenant, alors que plus de la moitié (56 %) de tous les vols qualifiés impliquaient une seule personne accusée.

Deux agressions sexuelles sur dix sont commises par des étrangers

Deux victimes d'agression sexuelle (niveau 1) sur dix (19 %) ont été attaquées par des étrangers. La proportion d'agressions sexuelles graves (niveau 2) imputables à des étrangers était beaucoup plus élevée (41 %) (tableau 1).

Les résultats des enquêtes sur la victimisation confirment ces conclusions. Selon l'Enquête sur la violence envers les femmes de 1993 (EVEF), 23% des Canadiennes ont été attaquées ou agressées sexuellement et près de deux sur dix (19 %) ont été agressées sexuellement par un étranger pendant leur vie d'adulte (encadré 5).

La plupart des actes de violence commis par des étrangers le sont à l'extérieur du foyer

Selon l'Enquête sociale générale (ESG) de 1993, un Canadien sur quatre a indiqué qu'il se sentait très inquiet ou un peu inquiet lorsqu'il se trouvait seul chez lui le soir ou la nuit.

Pourquoi les gens ont-ils peur lorsqu'ils sont seuls à la maison? Il n'est pas facile de répondre à cette question, car divers facteurs interviennent, comme l'âge, le sexe, le mode de vie, l'emplacement géographique de la résidence, les expériences personnelles, des actes de violence dont la personne a été victime antérieurement, et d'autres variables.

Encadré 5 - Violence subie par les femmes aux mains d'étrangers

L'Enquête sur la violence envers les femmes menée par Statistique Canada en 1993 était une enquête spéciale visant à évaluer la nature et l'étendue de la violence dont les femmes sont victimes au Canada ainsi que la façon dont elles percevaient leur sécurité personnelle. Un échantillon aléatoire de 12 300 femmes âgées de 18 ans et plus ont été interrogées en détail au sujet d'agressions physiques et sexuelles dont elles avaient été l'objet depuis l'âge de 16 ans, y compris des agressions par un conjoint, un ami d'un soir, un petit ami, d'autres hommes qu'elles connaissaient et des étrangers.

Environ la moitié de toutes les femmes ont déclaré avoir été victimes d'au moins un acte de violence physique ou sexuelle depuis l'âge de 16 ans (tableau). Le taux des actes de violence commis par des étrangers de sexe masculin était égal au taux des actes de violence perpétrés par des hommes connus de la victime mais qui n'étaient pas des partenaires intimes. Dans l'ensemble, 45 % de toutes les femmes avaient été victimes de violence aux mains d'hommes qu'elles connaissaient¹, soit à peu près le double du pourcentage de celles qui avaient été agressées par des étrangers.

Lien	Nombre (en millions)	Pourcentage Taux au cours de la vie adulte	Pourcentage 12 derniers mois
Nombre total de femmes agressées	5,38	51 ²	10
Étranger	2,46	23	4
Conjoint/ex-conjoint ³	2,65	29	3
Ami d'un soir/petit ami	1,72	16	2
Autre homme connu	2,46	23	4

Les réponses ont été pondérées pour représenter l'ensemble de la population de Canadiennes.

Une fois ces réponses pondérées pour représenter toutes les Canadiennes, le nombre de femmes qui ont signalé une agression par un étranger a été estimé à 2,46 millions. Les agressions par des hommes connus de la victime, surtout des membres de la famille, ont reçu beaucoup d'attention en raison de la violation de confiance que constituent ces affaires et de leurs conséquences désastreuses. Toutefois, les agressions par des étrangers peuvent aussi avoir de sérieuses conséquences sur les plans physique et émotif. Ces attaques peuvent être soudaines et brutales, laissant la victime traumatisée physiquement et psychologiquement; elle peut par la suite se sentir vulnérable, craintive, et incapable de se protéger contre d'autres dangers.

Pour un examen plus détaillé des actes de violence dont les femmes sont victimes aux mains d'étrangers ainsi qu'une analyse générale des crimes dont sont victimes les femmes, voir Johnson, Holly. *Dangerous Domains: Violence Against Women in Canada* (Toronto : Nelson Canada, 1996), et Strike, Carol. «Les femmes agressées par des inconnus», *Tendances sociales canadiennes*, n° 36, printemps 1995 (n° 11-008-F au catalogue). Statistique Canada : Ottawa.

¹ Ce chiffre a été calculé en combinant les réponses des femmes qui avaient été agressées par un conjoint, un ami d'un soir ou un autre homme qu'elles connaissaient. De nombreuses femmes peuvent avoir été agressées plus d'une fois; par conséquent, le total est inférieur à la somme des catégories.

² Ce chiffre a été calculé en combinant les réponses des femmes qui avaient été agressées par un étranger, un conjoint, un ami d'un soir ou un autre homme qu'elles connaissaient. De nombreuses femmes peuvent avoir été agressées plus d'une fois; par conséquent, le total est inférieur à la somme des catégories.

³ Le taux est fondé sur le nombre de femmes qui n'ont jamais été mariées ou qui n'ont jamais vécu avec un homme dans une union libre.

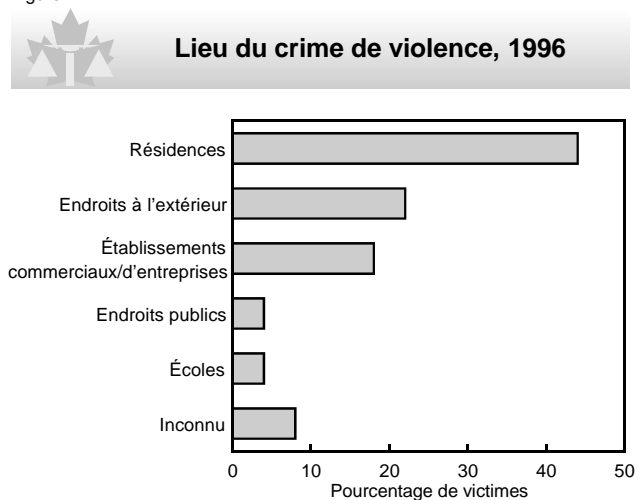
L'ESG de 1993 a révélé que les femmes ont beaucoup plus peur que les hommes de se trouver seules chez elles le soir ou la nuit. Dans l'ensemble, 37 % des femmes étaient très inquiètes ou un peu inquiètes. Ce pourcentage était trois fois supérieur au pourcentage pour les hommes (12 %). La proportion était la plus élevée parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans (42 %). Dans ce domaine de recherche, on constate toujours que les femmes signalent des niveaux plus élevés de crainte et d'inquiétude pour ce qui est de leur sécurité personnelle, peu importe l'âge, le lieu de résidence, le fait qu'elles aient déjà ou non été victimes d'un acte de violence, ou d'autres caractéristiques personnelles.

Les résultats de l'ESG indiquent également que l'inquiétude au sujet de leur sécurité personnelle lorsque les personnes sont seules à la maison est la plus marquée chez les personnes qui ont récemment été victimes d'une agression sexuelle, d'un vol qualifié ou d'une introduction par effraction (Sacco, 1995). Même si un acte de violence antérieur constitue un facteur qui inspire de la crainte, les médias, des observations et conversations personnelles pourraient aussi engendrer de la crainte (Wachs, 1988, cité dans Sacco, 1995).

Certains gens ont-ils raison de craindre d'être attaqués par des étrangers lorsqu'ils sont dans leur foyer? Selon les statistiques sur la criminalité déclarée par la police, le plus souvent les crimes de violence sont commis à la maison (figure 1). Toutefois, seul un petit nombre d'actes criminels commis à la maison le sont par des étrangers (9 %) (tableau 2). Des étrangers sont plus

susceptibles d'être impliqués dans des affaires qui se produisent dans un endroit non résidentiel/des établissements d'entreprises ou d'autres endroits à l'extérieur.

Figure 1



Source : DUC II : échantillon non aléatoire de 154 services de police représentant 47 % du volume national de criminalité. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

Tableau 2

Endroit où le crime a été commis, selon le lien entre l'accusé et la victime, 1996

Infraction	Nombre total de victimes		Lien de l'accusé avec la victime			Non étranger			
	Nombre total	Pourcentage ¹	Étranger	Non étranger total	Inconnu ²	Connaissance	Ami intime	Conjoint/ex-conjoint	Autre membre de la famille
		%	%	%	%	%	%	%	%
Total³	130 051	100	34	60	6	28	6	17	9
Résidence	56 040	100	9	87	4	23	11	34	18
Établissements commerciaux/d'entreprises	24 286	100	56	35	8	28	2	3	2
À l'extérieur	29 547	100	54	38	8	29	4	4	2
Endroit public	4 898	100	41	53	6	46	2	2	3
Ecole	5 233	100	18	78	4	73	3	1	1
Inconnu	10 047	100	69	25	5	17	1	4	3

¹ Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à 100.

² L'identité de l'accusé était inconnue, ou le lien ne pouvait être établi.

³ Représente tous les dossiers sur les victimes.

Source : DUC II : échantillon non aléatoire de 154 services de police représentant 47 % du volume national de criminalité. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

Les gens peuvent aussi craindre d'être victimes d'une introduction par effraction lorsqu'ils sont seuls à la maison le soir ou la nuit. Les vols avec violation de domicile (des introductions par effraction lorsque quelqu'un occupe une résidence) constituent une petite proportion de toutes les introductions par effraction; toutefois, ils peuvent inspirer de la crainte (encadré 6).

victimes. En 1996, la proportion d'incidents qui ont abouti à des blessures était de 41 % pour les actes de violence impliquant des étrangers, et de 52 % pour ceux impliquant des non étrangers (tableau 3). De petites proportions des incidents impliquant aussi bien des étrangers que des non étrangers (6 % et 5 % respectivement) ont causé de graves blessures physiques aux victimes.

Encadré 6 - Introductions par effraction et vols avec violation de domicile accompagnés de violence

Même si les résidences sont l'endroit le plus courant où se produisent des actes de violence, ces actes ne sont normalement pas le fait d'étrangers. Les incidents de violence qui se produisent à la maison sont le plus souvent imputables à des querelles domestiques et familiales. Un type de crime que les gens craignent dans une certaine mesure lorsqu'ils se trouvent à la maison est une introduction par effraction (IPE). De par leur nature même, les entrées par effraction dans une résidence ne comportent pas normalement de violence, et elles se produisent habituellement lorsque les résidences sont vacantes. Les cambrioleurs se préoccupent avant tout de savoir si une résidence est occupée ou non, étant donné que la plupart d'entre eux ne veulent pas avoir à affronter quelqu'un pendant qu'ils sont dans la maison (Greenberg, 1996; Waller et Okihiro, 1978). En outre, les données déclarées par la police laissent entendre que les IPE sont rarement accompagnées de violence. En 1996, environ 1 % de toutes les IPE consignées par le programme DUC révisé comportaient des infractions avec violence dont la grande majorité étaient des voies de fait (72 %).

Les IPE dans des résidences qui comportent de la violence et les vols qualifiés qui sont perpétrés dans un domicile sont classés dans la catégorie générale des «vols avec violation de domicile». Même s'il n'existe pas de définition officielle, ces infractions sont caractérisées par une entrée forcée dans une résidence privée pendant que quelqu'un est à la maison, et par des actes de violence contre les occupants. Ces affaires sont relativement rares, mais elles ont récemment été signalées dans certaines villes canadiennes. En 1996, la police a déclaré 2 471 vols avec violation de domicile. Dans la moitié de ces affaires, les personnes présentes à la maison ont été victimes d'un vol qualifié. Les données d'un échantillon de 61 services de police qui ont toujours participé au programme DUC révisé depuis 1993 indiquent que ces vols ont affiché une légère hausse de 1993 à 1994, mais un recul depuis cette date.

Qu'il s'agisse d'un vol avec violation de domicile ou d'une introduction par effraction dans une résidence inoccupée, ces crimes inspirent inévitablement des niveaux de crainte plus élevés, étant donné que l'espace personnel et privé d'une personne a été violé.

Pour une analyse plus détaillée des introductions par effraction et des vols avec violation de domicile, voir Kong, Rebecca. «Les introductions par effraction au Canada», *Juristat*. (N° 85-002-XPF au catalogue, vol. 18, n° 5).

Les victimes sont moins souvent blessées lorsque l'accusé est un étranger

Une façon de déterminer si les actes de violence commis par des étrangers sont plus graves que les autres types d'actes de violence consiste à examiner la nature de l'infraction, y compris les blessures physiques infligées⁴ et si une arme a ou non été utilisée. La majorité des crimes de violence ne causent pas de blessures apparentes ou de blessures mineures (figure 2), et les étrangers sont moins susceptibles que les contrevenants dont l'identité est connue d'infliger des blessures physiques aux

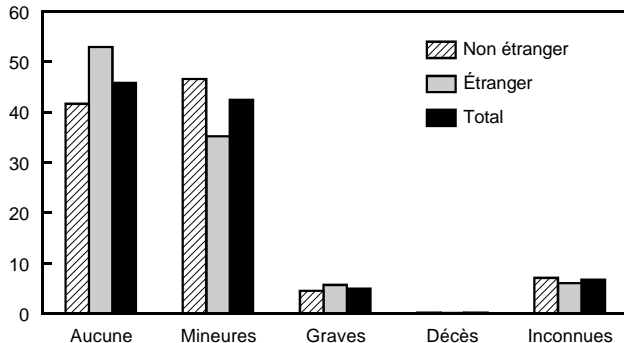
Les seuls crimes de violence où des étrangers étaient beaucoup plus susceptibles d'infliger des blessures quelconques à la victime étaient les infractions de la catégorie «autres infractions avec violence» (dont la plupart étaient des voies de fait contre des agents de la paix).

⁴ Il s'agit ici de blessures corporelles apparentes sur les lieux de l'incident; est exclu le traumatisme émotif ou psychologique que provoquent souvent les actes de violence.

Figure 2

Gravité des blessures, 1996

Pourcentage de victimes



Source : DUC II : échantillon non aléatoire de 154 services de police représentant 47 % du volume national de criminalité. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

Lorsqu'on compare l'utilisation globale d'armes par des étrangers et des non étrangers, on peut relever certaines différences. Des armes étaient présentes dans 39 crimes de violence lorsqu'un étranger était le coupable, comparativement à 28 % des affaires où l'accusé connaissait la victime. Seulement 1 % de tous les actes de violence perpétrés par des non étrangers impliquaient une arme à feu, comparativement à 12 % pour les étrangers (figure 3). Les étrangers étaient également plus susceptibles d'avoir en leur possession des couteaux et des objets pointus ou tranchants (12 % comparativement à 7 %).

Dans les affaires de violence impliquant des étrangers, l'utilisation plus courante d'une arme à feu est reliée au nombre d'étrangers impliqués dans des vols qualifiés. Près des trois quarts (73 %) de toutes les infractions où une arme à feu était présente étaient des vols qualifiés, et 86 % de ces infractions avaient été commises par des étrangers.

Les hommes sont deux fois plus susceptibles d'être victimes d'un acte de violence aux mains d'un étranger

À l'instar des autres infractions criminelles, les crimes de violence sont le plus souvent commis par des hommes. En 1996, près

Tableau 3

Type d'infraction selon le lien et selon les blessures, 1996

Infraction	Étranger - total						Non étranger - total					
	Nombre	Pourcentage ²	Gravité des blessures				Nombre	Pourcentage ²	Gravité des blessures			
			Aucune ¹	Mineures	Graves	Inconnues			Aucune ¹	Mineures	Graves	Inconnues
		%	%	%	%	%	%	%	%	%	%	
Total³	44 710	100	53	35	6	6	77 729	100	42	47	5	7
Homicide ⁴	51	100	-	-	100	-	146	100	-	-	100	-
Tentative de meurtre	161	100	26	20	53	1	332	100	17	22	59	1
Agression sexuelle - niveau 3	32	100	-	38	44	16	98	100	-	39	38	18
Agression sexuelle - niveau 2	119	100	-	45	8	8	155	100	-	37	16	13
Agression sexuelle - niveau 1	1 684	100	-	16	-	12	6 844	100	-	12	-	17
Voies de fait - niveau 3	505	100	-	26	71	2	837	100	-	24	73	1
Voies de fait - niveau 2	5 763	100	-	47	25	2	11 283	100	-	55	21	3
Voies de fait - niveau 1	14 365	100	-	53	-	6	48 625	100	-	56	-	7
Rapt/enlèvement	739	100	74	19	3	4	1 003	100	49	34	8	9
Vol qualifié	16 615	100	68	21	3	7	1 738	100	44	38	9	10
Autre crime de violence	4 676	100	67	26	1	6	6 668	100	84	9	1	5

¹ Aucune blessure apparente n'a été remarquée au moment de l'incident, ou l'infraction n'impliquait pas l'utilisation d'une arme ou de la force physique contre la victime.

² Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à 100.

³ Représente tous les dossiers sur les victimes, à l'exclusion des cas où le lien n'était pas connu.

⁴ Les blessures dans le cas des homicides s'entendent des décès.

- Néant ou zéro.

Source : DUC II : échantillon non aléatoire de 154 services de police représentant 47 % du volume national de criminalité. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

L'utilisation d'armes est plus courante dans les crimes de violence commis par des étrangers

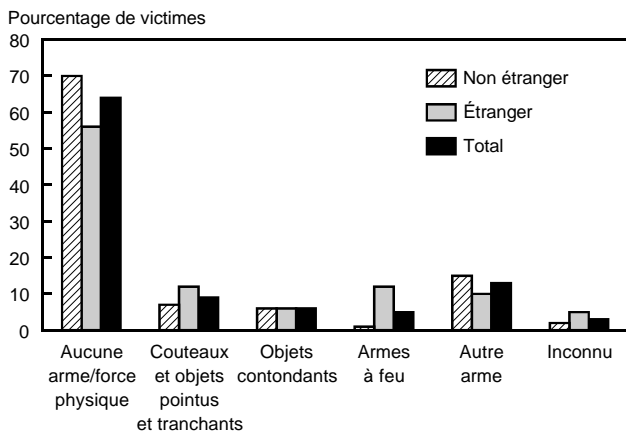
En 1996, des armes⁵ étaient présentes dans plus du tiers (36 %) de tous les crimes de violence. Des armes sont parfois utilisées davantage pour menacer la victime que pour infliger des blessures. Par exemple, dans plus de la moitié (55 %) de tous les vols qualifiés, une arme était présente; toutefois, seulement 26 % des victimes ont été blessées. Même si l'arme n'a peut-être pas été utilisée pour causer des blessures, le risque/la possibilité que quelqu'un soit blessé était présent.

de neuf personnes sur dix (86 %) accusées de crimes de violence étaient des hommes. Un profil des victimes indique que les hommes et les femmes étaient tout aussi susceptibles d'être victimes d'un acte de violence, mais ils avaient tendance à l'être par différents types de personnes.

⁵ Les armes comprennent les suivantes : couteaux et objets pointus ou tranchants, objets contondants, armes à feu, et autres armes comme le feu et des explosifs.

Figure 3

Arme la plus dangereuse présente, 1996

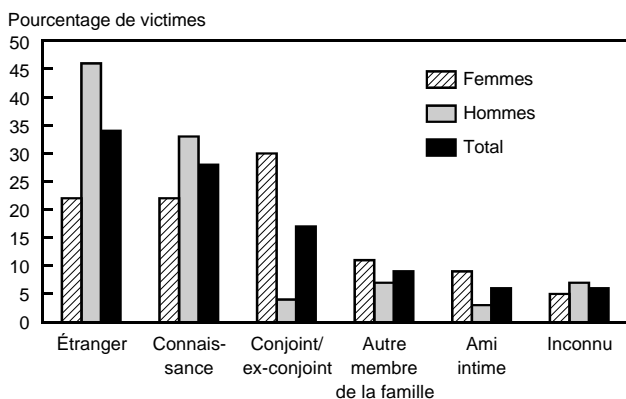


Source : DUC II : échantillon non aléatoire de 154 services de police représentant 47 % du volume national de criminalité. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

Les hommes étaient deux fois plus susceptibles que les femmes d'être victimes d'un acte de violence aux mains d'un étranger. Des étrangers étaient impliqués dans 22 % des affaires de violence contre les femmes, comparativement à 46 % des affaires impliquant des victimes de sexe masculin (figure 4). Les hommes étaient également plus susceptibles que les femmes d'être agressés par des connaissances. Les victimes de sexe féminin étaient plus susceptibles d'être attaquées par quelqu'un qu'elles connaissaient, surtout un conjoint ou un ex-conjoint (30 % comparativement à 4 % des hommes).

Figure 4

Sexe des victimes selon le lien avec l'accusé, 1996



Source : DUC II : échantillon non aléatoire de 154 services de police représentant 47 % du volume national de criminalité. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

Les jeunes adultes sont les plus susceptibles d'être victimes d'un acte de violence aux mains d'un étranger

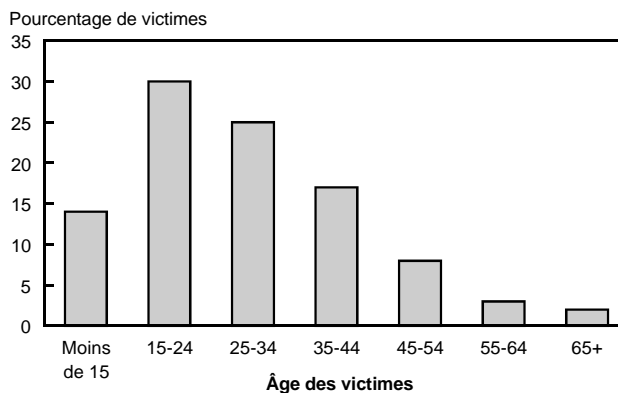
Les données recueillies au moyen des enquêtes sur la victimisation, telles l'ESG et l'EVEF de 1993, révèlent que les jeunes adultes de moins de 24 ans ont les taux les plus élevés de violence. Ce résultat s'applique aussi bien aux jeunes hommes qu'aux jeunes femmes. L'ESG indique que les jeunes adultes (âgés de 15 à 24 ans) étaient cinq fois plus susceptibles d'être agressés que les personnes de 45 ans et plus.

Selon les statistiques policières, près du tiers (30 %) de toutes les victimes d'un crime de violence étaient âgées de 15 à 24 ans, et le quart (25 %) de 25 à 34 ans (figure 5). La proportion de victimes âgées de 15 à 24 ans était près de trois fois plus élevée que pour le groupe d'âge beaucoup plus nombreux des personnes de plus de 45 ans⁶. Dans l'ensemble, les jeunes hommes (15 à 24 ans) représentaient le groupe le plus important de personnes ayant été victimes d'un acte criminel aux mains d'un étranger. Environ le quart (24 %) de tous les incidents de ce genre consistaient en une attaque contre un homme (ou des hommes) âgé de 15 à 24 ans (tableau 4). Les hommes de 25 à 34 ans représentaient le second groupe le plus important (17 %), suivis des jeunes femmes de 15 à 24 ans (11 %) et des hommes de 35 à 44 ans (10 %).

Un certain nombre de facteurs largement reliés au mode de vie peuvent aider à expliquer pourquoi les groupes d'âge plus jeunes sont davantage à risque d'être victimes d'un acte de violence, surtout un acte commis par un étranger. Les personnes seules ont plus de temps libre pour s'adonner à des activités dans des lieux publics, ce qui accroît leur risque d'être attaquées par un étranger (Cohen et Felson, 1979). Selon les données de l'ESG de 1993, les jeunes personnes célibataires et les étudiants ont

Figure 5

Victimes de crimes de violence selon le groupe d'âge, 1996



Source : DUC II : échantillon non aléatoire de 154 services de police représentant 47 % du volume national de criminalité. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

⁶ Les taux ne peuvent être calculés au moyen des données du programme DUC révisé, car les données fournies par la police ne sont pas compatibles avec les chiffres de population du recensement; toutefois, il est possible d'établir des proportions générales.

Tableau 4

Sexe et âge de la victime selon le lien entre l'accusé et la victime, 1996

Âge et sexe de la victime	Lien entre l'accusé et la victime				Non étranger			
	Total ¹	Étranger	Non étranger - total ²	Inconnu ³	Connaissance	Ami intime	Conjoint/ex-conjoint	Autre membre de la famille
Nombre	121 206	41 374	72 682	7 150	33 699	7 300	20 561	11 122
Pourcentage ⁴	100	100	100	100	100	100	100	100
Hommes/femmes - total								
Moins de 15	14	10	17	13	21	9	–	38
15-24	30	35	27	34	30	38	20	23
25-34	25	24	26	23	21	28	41	12
35-44	17	16	18	16	15	18	27	12
45-54	8	9	8	9	8	6	8	8
55-64	3	4	3	3	3	1	2	4
65+	2	3	1	3	2	–	1	3
Femmes								
Moins de 15	6	3	8	6	9	6	–	23
15-24	15	11	17	13	13	33	19	15
25-34	13	7	17	9	8	22	37	7
35-44	9	5	12	6	5	13	24	8
45-54	4	3	4	4	3	4	7	5
55-64	1	2	1	1	1	1	2	2
65+	1	2	1	1	1	–	1	2
Femmes - total	50	33	61	40	40	79	89	62
Hommes								
Moins de 15	8	7	8	7	12	3	–	15
15-24	15	24	10	21	17	6	1	8
25-34	12	17	9	14	13	6	4	5
35-44	8	10	7	10	10	4	4	4
45-54	4	6	3	5	5	2	1	3
55-64	2	2	1	2	2	–	–	2
65+	1	1	1	1	1	–	–	1
Hommes - total	50	67	39	60	60	21	11	38

¹ Représente tous les dossiers sur les victimes. Sont exclus les cas où l'âge et le sexe ne sont pas connus.

² Sont exclus les cas où le lien n'est pas connu.

³ L'identité de l'accusé était inconnue ou le lien ne pouvait être établi.

⁴ Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à 100.

– Pourcentage inférieur à un pour cent.

Source : DUC II : échantillon non aléatoire de 154 services de police représentant 47 % du volume national de criminalité. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

signalé la fréquence la plus élevée d'activités nocturnes à l'extérieur de la maison. Les personnes célibataires (dont la majorité sont jeunes) ont signalé des taux de victimisation deux fois plus élevés que la moyenne nationale, et quatre fois plus élevés que les taux des personnes mariées (y compris les personnes vivant en union libre). En outre, de nombreux incidents de violence se produisent dans des situations où l'alcool entre en jeu, que ce soit dans des établissements publics ou à la maison.

ÂGE ET SEXE DES CONTREVENANTS⁷

La violence faite aux femmes par des hommes est le type le plus courant de violence mais le moins susceptible d'impliquer les étrangers

Le type le plus courant de violence implique un homme accusé et une femme victime. En 1996, près de la moitié (48 %) de tous les crimes de violence ont été commis par un homme contre une femme (tableau 5). En outre, dans 39 % des crimes, des hommes ont attaqué d'autres hommes, alors que pour le reste,

c'est-à-dire 13 %, les crimes ont été commis par des contrevenants contre des femmes (7 %) et contre des hommes (6 %).

Même s'il s'agissait du type le plus courant de crime de violence, les affaires où un homme était l'agresseur et une femme la victime étaient les moins susceptibles d'impliquer des étrangers. Dans la grande majorité de ces cas (87 %), les agresseurs connaissaient leur(s) victime(s), et presque la moitié (46 %) étaient des conjoints. Le type d'affaire le plus susceptible d'impliquer des étrangers était une agression par un homme contre un autre homme. Environ quatre de ces cas sur dix (39 %) impliquaient des étrangers.

Les étrangers accusés de crimes de violence sont un peu plus jeunes que les non étrangers

Lorsqu'on compare l'âge des étrangers accusés avec celui des non étrangers, il se dégage des différences subtiles. Peu de différences sont notées pour la plupart des catégories d'âge,

⁷ En raison de certaines limites d'ordre méthodologique, on ne peut recueillir des caractéristiques sur les contrevenants que pour les affaires qui impliquaient un seul accusé (voir Méthodologie).

Tableau 5

		Sexe de l'accusé et de la victime selon le lien entre l'accusé et la victime, 1996									
Accusé	Victime	Nombre	Pourcentage	Lien de l'accusé avec la victime				Non étranger			
				Total en % ¹	Étranger	Non étranger - total	Inconnu ²	Connaissance	Ami intime	Conjoint/ex-conjoint	Autre membre de la famille
			%	%	%	%	%	%	%	%	%
Total³		76 398	100	100	23	73	4	30	7	25	11
Hommes	Hommes	29 591	39	100	39	56	6	43	3	1	9
Hommes	Femmes	36 849	48	100	11	87	3	18	12	46	11
Femmes	Hommes	4 479	6	100	23	71	5	21	7	33	10
Femmes	Femmes	5 479	7	100	17	78	4	53	4	2	19

¹ Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à 100.

² L'identité de l'accusé était inconnue ou le lien ne pouvait être établi.

³ Représente un échantillon de dossiers où il n'y a qu'un seul accusé. Sont exclus les cas où le sexe est inconnu.

Source : DUC II : échantillon non aléatoire de 154 services de police représentant 47 % du volume national de criminalité. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

sauf dans le cas des personnes de 15 à 24 ans. Pour cette catégorie (15 à 24 ans), un étranger serait plus souvent impliqué qu'une personne connue de la victime (tableau 6). L'âge médian

des accusés connus de la victime était de 31 ans, comparativement à 29 ans pour les étrangers. Les mêmes facteurs reliés au mode de vie qui peuvent aider à expliquer en

Tableau 6

		Sexe et âge de l'accusé selon le lien entre l'accusé et la victime, 1996								
Âge et sexe de l'accusé		Total ¹	Étranger	Non étranger - total	Inconnu ²	Non étranger				
						Connaissance	Ami intime ex-conjoint	Conjoint/de la famille	Autre membre	
Nombre		76 378	17 346	55 854	3 178	22 910	5 618	19 005	8 321	
Pourcentage³		100	100	100	100	100	100	100	100	
Hommes/femmes - total										
Moins de 15		5	3	6	4	12	2	–	6	
15-24		26	32	24	30	30	32	13	26	
25-34		32	33	31	33	25	35	41	25	
35-44		23	20	24	22	19	21	31	26	
45-54		9	7	10	8	9	6	11	12	
55-64		3	2	3	2	3	2	3	3	
65+		1	1	1	1	2	1	1	1	
Femmes										
Moins de 15		1	1	1	1	3	1	–	2	
15-24		4	3	4	4	5	3	1	5	
25-34		4	4	4	4	4	4	4	5	
35-44		3	3	3	3	3	2	3	4	
45-54		1	1	1	1	1	–	1	1	
55-64		–	–	–	–	–	–	–	–	
65+		–	–	–	–	–	–	–	–	
Femmes - total		13	12	13	13	17	10	8	18	
Hommes										
Moins de 15		4	2	5	3	9	2	–	5	
15-24		22	29	20	27	25	29	12	20	
25-34		28	29	27	28	21	32	37	20	
35-44		20	18	21	19	16	20	28	22	
45-54		8	7	9	7	8	6	10	10	
55-64		3	2	3	2	3	2	3	3	
65+		1	1	1	1	2	1	1	1	
Hommes - total		87	88	87	87	83	90	92	82	

¹ Représente un échantillon de dossiers où il n'y a qu'un seul accusé. Sont exclus les cas où l'âge est inconnu.

² L'identité de l'accusé était inconnue ou le lien ne pouvait être établi.

³ Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à 100.

– Pourcentage inférieur à un pour cent.

Source : DUC II : échantillon non aléatoire de 154 services de police représentant 47 % du volume national de criminalité. Les données ne sont pas représentatives à l'échelle nationale.

partie pourquoi de jeunes adultes sont plus susceptibles d'être victimes d'un acte de violence peuvent également être appliqués dans le contexte du contrevenant.

Parmi les étrangers de sexe masculin, la proportion de ceux qui étaient âgés de 15 à 24 ans était la même que la proportion de ceux qui étaient âgés de 25 à 34 ans. Ces deux groupes d'âge comptaient pour près de six attaques sur dix (58 %) par des étrangers.

Les contrevenants sont un peu plus âgés que les victimes

Les données déclarées par la police indiquent que dans l'ensemble, le profil d'âge de toutes les personnes accusées a tendance à indiquer que celles-ci sont un peu plus âgées que les victimes. Alors que 44 % de toutes les victimes d'un crime de violence en 1996 avaient moins de 25 ans, le pourcentage pour les personnes accusées était de 31 %. Ce résultat tient à ce qu'une plus grande proportion des victimes sont âgées de moins de 15 ans, alors que les délinquants de moins de 12 ans ne peuvent faire l'objet de poursuites devant un tribunal de juridiction criminelle. On relève cette tendance dans toutes les catégories de liens entre la victime et l'accusé.

Comme il a déjà été mentionné, les personnes âgées de 15 à 24 ans représentaient une proportion considérable de toutes les victimes (26 %). Même si ce groupe d'âge représentait une proportion notable de tous les contrevenants (26 %), le groupe d'âge le plus nombreux des personnes accusées d'un crime de violence se situait dans la catégorie des 25 à 34 ans (32 %). L'âge médian de toutes les victimes d'actes de violence commis par un étranger était de 26 ans, alors que l'âge médian des contrevenants était de 29 ans.

Encadré 7 - Perceptions et caractéristiques des incidents lorsque l'accusé est un étranger

Selon l'ESG de 1993, les crimes de violence impliquant des étrangers inspiraient moins de crainte que les crimes où la victime connaissait le contrevenant. Dans environ la moitié (48 %) des cas où le contrevenant était connu de la victime, celle-ci était très inquiète ou un peu inquiète lorsqu'elle était seule chez elle le soir ou la nuit. Par contraste, lorsque le contrevenant était un étranger, 40 % des victimes éprouvaient le même sentiment. De même, dans 35 % des incidents de violence où le contrevenant était un étranger, la victime se sentait peu ou très peu en sécurité lorsqu'elle marchait seule une fois la nuit tombée. La proportion monte à 45 % lorsque le contrevenant connaissait la victime.

Selon les données de l'ESG, la majorité (66 %) des crimes de violence se sont produits pendant la nuit; toutefois, les incidents où la victime avait été agressée par un étranger étaient plus susceptibles de s'être produits le soir (73 %). Les caractéristiques liées au mode de vie et les caractéristiques démographiques aussi bien de l'accusé que de la victime peuvent aider à expliquer ce résultat. Par exemple, les jeunes personnes célibataires et les étudiants sont plus susceptibles de s'adonner à des activités nocturnes que les personnes plus âgées. Par conséquent, ils sont exposés à un plus grand nombre de situations qui pourraient les mettre en contact avec des étrangers.

LES ÉTRANGERS ET LES HOMICIDES

Quelle image vient à l'esprit du public face à l'homicide «typique» impliquant un étranger? Tout récemment, la culture populaire présentée aussi bien au cinéma qu'à la télévision a été imprégnée par la notion de tueurs en série qui sont des sociopsychopathes, ce qui peut avoir un effet sur la façon dont le public perçoit les homicides commis par des étrangers. Toutefois, cela ne donne pas une image exacte de l'homicide typique, ni des homicides impliquant des étrangers.

Les étrangers commettent une minorité des homicides

En 1996, le taux d'homicides au Canada était de 2,1 pour 100 000 habitants. Après un fléchissement pendant quatre années consécutives, le taux national a augmenté de 6 % de 1995 à 1996. Même s'il y a eu 45 homicides de plus en 1996 qu'au cours de l'année précédente, le nombre total était encore plus faible que la moyenne pour les 10 années précédentes⁸.

En 1996, parmi tous les homicides où un accusé a été identifié, 49 % des victimes (241) avaient été tuées par une connaissance, 37 % (183) par un membre de la famille, et 14 % (67) par un étranger (tableau 7).

Pour obtenir une image exacte des caractéristiques des homicides en se fondant sur le lien entre l'accusé et la victime, nous examinerons dans le reste de la présente section un sous-échantillon des incidents qui impliquaient une seule victime et un seul accusé. Parmi tous les homicides perpétrés entre 1991 et 1996 et où un seul accusé et une seule victime ont été identifiés, 49 % des victimes avaient été tuées par une connaissance, 38 % par un membre de la famille, et 12 % par un étranger. Ces chiffres ne sont pas dissemblables aux résultats de 1996, si l'on se fonde sur le nombre total d'homicides résolus indiqué ci-dessus.

Les homicides commis par des étrangers sont plus susceptibles d'impliquer des hommes

Par le passé, environ les deux tiers des victimes d'homicide étaient des hommes, et environ neuf contrevenants sur 10 étaient des hommes (Fedorowycz, 1997). La proportion d'homicides impliquant un étranger est encore plus élevée : plus de huit victimes sur dix (83 %) sont des hommes, et presque toutes les personnes accusées (98 %) sont des hommes.

La plupart des homicides perpétrés par des étrangers le sont à l'extérieur du domicile

Selon les données policières et les enquêtes sur la victimisation, environ neuf actes de violence sur dix perpétrés par des étrangers l'ont été à l'extérieur du domicile. Les chiffres sont plus faibles dans le cas des homicides, mais la majorité des

⁸ Ces chiffres s'appliquent au nombre total d'homicides au Canada signalés par l'Enquête sur les homicides.

Tableau 7



Homicides selon le lien entre l'accusé et la victime, 1991-1996

Lien	1996 ¹		1996 ²		Total 1991-1996 ²	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Total³	491	100	362	100	2 400	100
Connaissance ⁴	241	49	180	50	1 172	49
Famille	183	37	133	37	911	38
Étranger	67	14	49	14	297	12
Inconnu	-	-	-	-	20	1

¹ Comprend les affaires d'homicide où il y avait des suspects connus; s'il y avait plus d'un suspect, seul le lien le plus étroit avec la victime était consigné.

² Comprend uniquement les cas impliquant un seul accusé et une seule victime

³ Les chiffres ayant été arrondis, les totaux peuvent ne pas correspondre à 100.

⁴ Cette catégorie comprend les amis intimes et de simples connaissances.

- Néant ou zéro.

Source : Enquête sur les homicides, 1991-1996.

homicides commis par des étrangers le sont effectivement à l'extérieur du domicile. Depuis 1991 (année où des renseignements sur les caractéristiques des homicides commis par des étrangers ont été recueillis pour la première fois), environ le quart (27 %) de ces homicides se sont produits dans une résidence. Par contraste, la plupart des homicides commis par des non étrangers le sont au foyer. Par exemple, entre 1991 et 1996, neuf homicides dans la famille sur dix (87 %) se sont produits au foyer, tout comme 66 % des homicides commis par des connaissances.

Les étrangers sont moins susceptibles d'utiliser des armes à feu dans les homicides

L'utilisation d'armes à feu dans les homicides est la plus élevée dans les cas où l'accusé était une connaissance de la victime (30 %). Juste un peu plus du quart (26 %) des homicides dans la famille impliquaient l'utilisation d'une arme à feu, alors que des armes à feu étaient présentes dans 23 % des homicides perpétrés par des étrangers.

Les voies de fait et vols qualifiés sont les crimes précipitants les plus communs

Certaines différences sont relevées lorsqu'on compare les crimes précipitants lors des homicides impliquant des étrangers et ceux impliquant des non étrangers. Près de la moitié (48 %) des homicides commis par des étrangers impliquaient une autre infraction, alors que la proportion a chuté à 25 % en ce qui a trait aux homicides impliquant des non étrangers. Les vols qualifiés (12 %) et les voies de fait (11 %) étaient les crimes précipitants les plus courants lors de la commission des homicides par les étrangers. Cela était suivi par les agressions sexuelles (8 %). Les introductions par effraction étaient impliquées dans 4% des cas d'homicides par des étrangers. Dans les cas d'homicides impliquant des non étrangers, le crime précipitant le plus commun était les voies de fait (9 %).

CONCLUSION

L'Enquête internationale sur les victimes de la criminalité indique que les niveaux de crainte ont augmenté au cours des dernières années. La majorité des Canadiens affirment ne pas craindre pour leur sécurité, mais la crainte continue d'être un problème pour certains secteurs de la population. Les femmes, les victimes de certains types de crimes et les personnes qui perçoivent leur quartier comme étant propice à l'activité criminelle affichent toutes des niveaux de crainte qui sont plus élevés que chez les hommes et les secteurs plus jeunes de la population. En outre, en dépit de fléchissements dans les taux de criminalité signalés par la police, la majorité des Canadiens croient que la criminalité a augmenté dans leur quartier. Expliquer pourquoi cette opinion contredit les preuves statistiques ne fait pas partie du mandat du présent rapport. Une multitude de variables, comme l'influence des médias, des facteurs régionaux et des caractéristiques démographiques peuvent influencer sur la façon dont la sécurité est perçue.

Pour environ le tiers de toutes les victimes de crimes signalés par la police, le contrevenant était un étranger. Les données des enquêtes sur la victimisation et les données policières indiquent que la plupart des crimes se produisent au foyer, et que dans la plupart de ces situations la victime et l'accusé se connaissent. Les attaques au domicile par des étrangers ne sont pas courantes; néanmoins, les actes de violence commis par des étrangers demeurent encore un problème qui préoccupe beaucoup le public.

Le risque d'être victime d'un acte de violence aux mains d'un étranger dépend largement de facteurs liés au mode de vie, et les jeunes hommes âgés de 15 à 24 ans représentent le groupe le plus important de personnes ayant été victimes d'un acte criminel aux mains d'un étranger.

Les données policières indiquent qu'une plus forte proportion des incidents de violence impliquant un étranger comporte

l'utilisation d'armes à feu. Cette situation tient en grande partie à la proportion considérable de vols qualifiés qui sont commis par des étrangers et à la fréquence du recours à des armes dans la perpétration de ces crimes. Même s'ils utilisent plus souvent des armes, les étrangers sont moins susceptibles que les autres contrevenants d'infliger des blessures physiques aux victimes.

Quantifier la nature et la fréquence des actes de violence commis par des étrangers peut aider les Canadiens à mieux comprendre ce problème qui semble influencer sur la perception qu'a le public de la criminalité et sur ses préoccupations à ce sujet.

MÉTHODOLOGIE

- **PROGRAMME DE DÉCLARATION UNIFORME DE LA CRIMINALITÉ AGRÉGÉ (DUC) –**

Depuis 1962, le programme DUC permet de recueillir des renseignements sommaires sur la criminalité auprès de services de police de tout le Canada. On y enregistre le nombre d'incidents criminels qui viennent à la connaissance de la police. Le programme saisit le nombre d'infractions signalées et le nombre d'infractions réelles (à l'exclusion de celles qui ne sont pas fondées), le nombre d'infractions classées par mise en accusation, le nombre de personnes accusées selon le sexe, et une répartition adultes/jeunes.

- **PROGRAMME DE DÉCLARATION UNIFORME DE LA CRIMINALITÉ RÉVISÉ (DUC II) –**

Le programme DUC II, qui a été adopté en 1988, permet de saisir des renseignements détaillés sur divers incidents criminels signalés à la police, notamment les caractéristiques des victimes, des personnes accusées et des incidents. En 1996, 154 services de police de six provinces fournissaient des données au programme DUC II. Ces données représentent 47 % du volume national de criminalité, et le lecteur doit se rappeler qu'elles ne sont pas représentatives à l'échelle nationale. La portée de l'enquête continuera à s'élargir au fur et à mesure que d'autres services de police participeront au DUC II.

Le lien entre l'accusé et la victime

Comme il a déjà été mentionné, la principale source de données utilisée dans la préparation de ce *Juristat* a été le programme DUC II de 1996. La principale unité de base est l'infraction contre la victime (130 051 dossiers). Ce rapport, qui est fondé sur des affaires saisies au moyen du programme DUC II, est principalement axé sur le lien entre l'accusé et la victime. Deux analyses distinctes sont effectuées. La première décrit les crimes à partir des dossiers des victimes, car les renseignements sur le lien se trouvent dans le dossier des victimes. La deuxième porte sur les caractéristiques des accusés.

Pour pouvoir établir les caractéristiques pour ce qui est du lien avec l'accusé, toutes les affaires ne comportant aucun accusé ou plus d'un accusé ont été exclues de l'analyse. Il fallait procéder de cette façon, car lorsqu'il existe des dossiers portant sur plusieurs accusés, il n'est pas possible de déterminer quel accusé représente le lien avec la (les) victime(s). Par conséquent, la deuxième analyse porte uniquement sur les affaires où un seul accusé a été identifié (76 643 dossiers). Ces affaires comprennent les cas où il y avait plus d'une victime. Dans les cas où il y avait deux victimes ou plus, les analyses des affaires et des personnes accusées selon le lien se traduiront par un compte multiple. Par exemple, un homme peut agresser deux personnes dans un incident, une personne qu'il connaît et l'autre non. Ainsi, deux liens seront analysés - l'accusé en tant qu'étranger et l'accusé en tant que connaissance. La plupart des incidents où un seul accusé avait été identifié impliquaient une seule victime (87 %).

- **ENQUÊTE SUR LES HOMICIDES –**

L'Enquête sur les homicides fournit des données déclarées par la police sur les caractéristiques des victimes d'homicide, des personnes accusées ainsi que de l'incident. Elle a recueilli auprès des services de police des renseignements détaillés sur tous les homicides commis au Canada depuis 1961. Elle a été révisée en 1991, pour qu'on puisse y ajouter certains nouveaux éléments d'information et améliorer les éléments existants.

- **ENQUÊTE SOCIALE GÉNÉRALE (ESG) –**

L'ESG est une enquête comportant de nombreux cycles, conçue pour mesurer les conditions sociales des Canadiens. Les sujets traités comprennent l'emploi du temps, la famille, le travail et les loisirs, ainsi que la criminalité et les accidents. Chaque cycle a lieu tous les cinq ans.

L'ESG de 1993 marquait le deuxième cycle du volet de la criminalité et des accidents. On a interviewé par téléphone environ 10 000 Canadiens âgés de 15 ans et plus. L'échantillon se composait de la population des 10 provinces hors institutions, et il a été choisi selon la méthode de l'enquête téléphonique à composition aléatoire. On a interrogé les répondants sur l'expérience vécue relativement à la criminalité et au système de justice pénale au cours des 12 mois précédents. À partir de ces interviews, on a établi des estimations sur la fréquence de huit crimes particuliers (trois crimes de violence et cinq crimes contre les biens) dans la population générale âgée de 15 ans et plus.

- **ENQUÊTE SUR LA VIOLENCE ENVERS LES FEMMES (EVEF) –**

En 1993, Statistique Canada a mené l'EVEF pour le compte de Santé Canada. Il s'agissait d'une enquête téléphonique à composition aléatoire. Au total,

12 300 femmes âgées de 18 ans et plus ont été interviewées au sujet des actes de violence physique et de violence sexuelle dont elles avaient été victimes depuis l'âge de 16 ans, de la façon dont elles avaient réagi à ces incidents, et de la perception qu'elles avaient de leur sécurité personnelle. Les réponses ont été pondérées de façon à représenter les 10,5 millions de femmes dans la population canadienne. On a estimé les taux de la violence subie au cours des 12 mois précédant l'enquête et au cours de la vie adulte.

● **ENQUÊTE INTERNATIONALE SUR LES VICTIMES DE LA CRIMINALITÉ (EIVC) –**

En 1996, l'EIVC a été réalisée pour la troisième fois, et le Canada comptait parmi les 34 pays participants. L'enquête était coordonnée par le ministère de la Justice des Pays-Bas et l'Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice; elle avait pour objet de recueillir des renseignements comparables sur la fréquence de la victimisation partout dans le monde. On a demandé à un échantillon aléatoire de personnes âgées de 16 ans et plus des renseignements détaillés sur 11 infractions, y compris quand, où et combien de fois des infractions s'étaient produites au cours des cinq années précédentes; si les infractions avaient été signalées à la police; et si les expériences de la victimisation étaient jugées graves. On leur a également demandé leurs opinions sur la sécurité publique, les services de police ainsi que les peines imposées. Au Canada, 2 134 répondants ont été interviewés par téléphone.

RÉFÉRENCES

Groupe Angus Reid (Décembre 1997). Public Confidence in the Justice System.

Besserer, Sandra (1998). «Les victimes de la criminalité : une perspective internationale». *Juristat*. 18(6). Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

Cohen, L. E. & Felson M. (1979). «Social Change and Crime Rate Trends: A Routine Activity Approach». *American Sociological Review*, 44: 588-608.

Fattah, E. A. et Sacco V. F. (1989). *Crime and Victimization of the Elderly*. New York : Springer-Verlag.

Fedorowycz, Orest (1997). «L'homicide au Canada - 1996». *Juristat*. 17(9). Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

Gartner, Rosemary & Doob Anthony N. (1994). «Tendances en matière de victimisation : 1988-1993». *Juristat*. 14(13). Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique.

Greenberg , Peter (1996). «Break and Enter» dans Leslie W. Kennedy & Vincent F. Sacco (éds.), *Crime Counts: A Criminal Event Analysis*. Toronto : Nelson Canada.

Johnson, Holly (1996). «Les crimes de violence au Canada». *Juristat*. 16(6). Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

Johnson, Holly (1996). *Dangerous Domains: Violence Against Women in Canada*. Toronto : Nelson Canada.

Kong, Rebecca (1998). «Les introductions par effraction au Canada, 1996». *Juristat*. 18(5). Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

Kong, Rebecca (1997). «Statistiques de la criminalité au Canada, 1996». *Juristat*. 17(8). Ottawa : Centre canadien de la statistique juridique.

Ogrodnik, Lucie & Trainor, Cathy (1997). *Aperçu des différences entre les crimes déclarés par la police et les crimes déclarés par les victimes, 1997*. Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

Sacco, Vincent F. (1995). «La peur et la sécurité personnelle». *Juristat*. 15(9). Ottawa : Statistique Canada, Centre canadien de la statistique juridique.

Skogan, W. G. (1990). *Disorder and Decline*. New York : The Free Press.

Strike, Carol (1995). «Les femmes agressées par des inconnus». *Tendances sociales canadiennes*. 6, printemps. Statistique Canada : Ottawa.

Waller, I. & Okihiro N. (1978). *Burglary: The Victim and the Public*. Toronto : University of Toronto Press.

Centre canadien de la statistique juridique

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Centre canadien de la statistique juridique, 19^e étage, immeuble R.H. Coats, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 au (613) 951-9023 ou au numéro sans frais 1 800 387-2231. Pour obtenir une publication, veuillez communiquer par téléphone au (613) 951-7277 ou par télécopieur au (613) 951-1584 ou par Internet : order@statcan.ca. Vous pouvez aussi appeler sans frais (Canada et États-Unis) au 1 800 267-6677. Il n'est pas nécessaire de nous faire parvenir une confirmation écrite pour une commande faite par téléphone.

Diffusions des Juristat récents

Catalogue 85-002-XPF

1997

- Vol. 17 n° 1 La détermination de la peine dans les tribunaux provinciaux pour adultes au Canada – Étude de neuf secteurs de compétence : 1993 et 1994
- Vol. 17 n° 2 La prostitution de rue au Canada
- Vol. 17 n° 3 Dépenses de la justice au Canada
- Vol. 17 n° 4 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1995-1996
- Vol. 17 n° 5 La criminalité dans les régions métropolitaines principales, de 1991 à 1995
- Vol. 17 n° 6 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1995-1996
- Vol. 17 n° 7 Les armes et les crimes de violence
- Vol. 17 n° 8 Statistiques de la criminalité au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 9 L'homicide au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 10 Statistiques sur les tribunaux de la jeunesse faits saillants de 1995-1996
- Vol. 17 n° 11 Enfants et adolescents victimes d'agressions dans la famille - 1996
- Vol. 17 n° 12 La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 1996
- Vol. 17 n° 13 Recueil de données sur la justice

1998

- Vol. 18 n° 1 Vols de véhicules à moteur au Canada - 1996
- Vol. 18 n° 2 Enfants disparus et enlevés.
- Vol. 18 n° 3 Les services correctionnels pour adultes au Canada, 1996 -1997
- Vol. 18 n° 4 L'évolution de la nature des fraudes au Canada
- Vol. 18 n° 5 Les introductions par effraction au Canada, 1996
- Vol. 18 n° 6 Les victimes de la criminalité : Une perspective internationale
- Vol. 18 n° 7 Statistiques sur les tribunaux de juridiction criminelle pour adultes, 1996-1997
- Vol. 18 n° 8 Profil instantané d'une journée des détenus dans les établissements correctionnels pour adultes du Canada